



Énergie NB Power

Corporation Holding
de portefeuille Corporation

La province va de l'avant avec la remise à neuf de Point Lepreau

Commentaires de Derek H. Burney, président du conseil d'Énergie NB Conférence de presse – le 29 juillet 2005

Laissez-moi commencer en disant à quel point je suis heureux d'être ici aujourd'hui à l'appui de la décision de la province de remettre la centrale de Point Lepreau à neuf en vertu avec Énergie atomique du Canada Limitée (EACL). Point Lepreau a toujours constitué un volet important des sources d'approvisionnement diversifiées d'Énergie NB. Grâce à cette annonce, elle le sera encore pendant 30 ans.

Une des tâches qui m'ont été confiées quand j'ai été nommé président-directeur général en mars 2004 était de découvrir s'il était raisonnable de remettre Point Lepreau à neuf. J'ai vu tout de suite qu'il ne fallait rien faire hâtivement – c'était une décision complexe ayant des impacts sur 25 ans, et une démarche réfléchie et prudente s'imposait.

En mai 2004, nous avons commencé à travailler avec les recommandations du rapport de M. Robin Jeffrey. Le rapport Jeffrey énonçait trois options à examiner : la renégociation de nos contrats avec Énergie atomique du Canada Limitée, les combustibles fossiles et la participation du secteur privée.

En ce qui concerne la suggestion d'examiner la possibilité d'une centrale fossile, nous avons embauché un expert-conseil pour estimer les coûts en capital des autres combustibles. Selon les prévisions de l'expert-conseil relatives au prix du combustible, une centrale au charbon coûterait plus cher que la remise à neuf de Point Lepreau en conjonction avec EACL. Parmi les autres aspects négatifs d'une centrale au charbon, notons les risques environnementaux, des délais de mise en chantier plus longs et des questions soulevées par la mise hors service de Point Lepreau.

Pour répondre à la recommandation de M. Jeffrey d'envisager une participation du secteur privée, le gouvernement nous a autorisés à rechercher une telle participation. Nous avons fait appel à des spécialistes des services des banques d'investissement, ce qui a mené à des discussions exclusives avec Bruce Power.

Bruce Power était un partenaire intéressant parce que l'entreprise avait de l'expérience de l'exploitation des centrales nucléaires, ainsi que de l'entretien et de la remise à neuf. Par contre, au fil des négociations, surtout quand la possibilité d'un financement fédéral a été éliminée, il est devenu clair qu'une entente avec Bruce aurait peut-être minimisé le risque à long

terme pour la province, mais cela à un coût inacceptable. Nous ne pouvions pas justifier les coûts supplémentaires d'un partenariat avec Bruce à cause des pressions inévitables sur les tarifs.

Nous avons aussi réagi à la recommandation de M. Jeffrey de renégocier les contrats avec EACL. Énergie NB et EACL exécutent une entente générale de modification comportant plusieurs changements positifs. Les prix du contrat sont fixes en fonction de l'idée que le projet commencera le 1^{er} août 2005 et que l'arrêt commencera en avril 2008. Les prix des aspects du projet compris dans la portée du projet, comme le remplacement des tuyaux d'alimentation supérieurs, sont maintenant fixes, et les montants des dommages-intérêts fixés d'avance en cas de retards d'exécution sont sensiblement augmentés.

Avant de continuer, je dois dire que la direction n'a pas fait sa recommandation au conseil d'administration d'Énergie NB à la légère – nous avons examiné beaucoup de facteurs, et notre raisonnement a évolué en même temps que les faits. La volatilité à l'échelle mondiale des approvisionnements, ainsi que la montée fulgurante des prix du mazout et d'autres combustibles, ont fait que certains facteurs changeaient sans cesse.

Le 26 juillet 2005, quand nous avons rencontré notre conseil d'administration, la direction a recommandé la remise à neuf en conjonction avec EACL. Nous croyons que cette option représente le meilleur équilibre entre les risques et les coûts pour les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Énergie NB s'engage à exécuter ce projet dans les délais et en respectant le budget :

- les travaux détaillés d'ingénierie commenceront tout de suite et se poursuivront jusqu'à l'arrêt de remise à neuf.
- les démarches d'acquisition commenceront plus tard cette année et doivent s'achever en mars 2008.
- la construction des installations temporaires et des installations de stockage des déchets commencera en 2006.
- l'arrêt d'entretien prévu commencera en avril 2008 et s'achèvera avant septembre 2009.

Avant la fermeture je voudrais remercier les employés de Point Lepreau de leur patience, attachement et foyer pendant cette revue. Je suis toujours impressionné de leur engagement envers la fourniture d'électricité sécuritaire et fiable. Je suis confiant que cette équipe, en partenariat avec la FIOE et EACL, mènera à bien la remise à neuf de Point Lepreau pour la population du Nouveau-Brunswick.